

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	<b>No SD</b> SD-2023-5551
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de prendre acte des insignes (badges) décernés à Ville de Laval dans le cadre de la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b>	09-120/ Changements climatiques	
<b>No LV :</b>	NE S'APPLIQUE PAS	
<b>DISTRICT(S) :</b>	00-Tous les districts	
<b>Date CM souhaitée :</b>	2023-12-05	

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	<b>No SD</b> SD-2023-5551
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<u>Date</u> 2023-04-04	<u>No résolution</u> CM-20230404-334	<u>Objet</u> APPROBATION - PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DE LA VILLE DE LAVAL 2035 - PLAN D'ACTION GES 2021-2025
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet		
APPUYÉ PAR : Christine Poirier		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver le plan de réduction des émissions de GES de la Ville de Laval 2035 et le plan d'action GES 2021-2025;		
d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à procéder à la publication auprès de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2022-6070)		
<u>Date</u> 2023-04-04	<u>No résolution</u> CM-20230404-335	<u>Objet</u> APPROBATION - PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES HORIZON 2035 ET PLAN D'ACTION D'ADAPTATION 2021-2025 - DÉPÔT - PLAN CLIMATIQUE
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet		
APPUYÉ PAR : Christine Poirier		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver le plan d'adaptation aux changements climatiques horizon 2035 et le plan d'action d'adaptation 2021-2025;		
de prendre acte du plan climatique - Horizon 2035 joint au présent sommaire décisionnel;		
d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à procéder à la publication auprès de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2022-6074)		
<u>Date</u> 2020-10-07	<u>No résolution</u> CM-20201007-853	<u>Objet</u> APPROBATION - CIBLE LAVALLOISE - RÉDUCTION - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour		
APPUYÉ PAR : Michel Trottier		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver la cible lavalloise de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 33 % à l'horizon 2035;		
d'autoriser la publication de ladite cible et de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 auprès de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2020-3109)		
<u>Date</u> 2020-06-10	<u>No résolution</u> CE-20200610-1829	<u>Objet</u> DÉPÔT - DONNÉES 2018 - ÉMISSIONS - GAZ À EFFET DE SERRE - AUTORISATION - PUBLICATION
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de prendre acte des données de l'inventaire 2018 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité lavalloise et d'autoriser sa publication auprès de la Convention des maires pour le climat et l'énergie par le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté.		
(SD-2020-2008)		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	<b>No SD</b> SD-2023-5551
<p>2018-04-13    CE-20180413-1079    ADHÉSION DE LA VILLE - CONVENTION MONDIALE DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'adhésion de la Ville de Laval à la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie;</p> <p>d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à coordonner l'adhésion et le suivi des actions exigées par cette convention.</p> <p>(SD-2018-1182)</p>		
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>La Ville de Laval a obtenu l'ensemble des insignes de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (CMMC). En effet, l'adoption du Plan climatique - horizon 2035, au printemps dernier, a permis à la Ville de Laval de progresser dans son parcours au sein de cette initiative internationale. La Ville a ainsi reçu l'insigne Atténuation pour l'adoption du Plan de réduction GES, ainsi que l'insigne Adaptation pour la présentation de ses objectifs en adaptation ainsi que pour l'adoption du Plan d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, Laval a obtenu l'insigne Engagement qui est décerné aux villes qui ont accompli toutes les étapes dans le cadre des deux piliers suivants : atténuation et adaptation. Grâce à cela, Laval est désormais pleinement conforme aux exigences du CMMC et montre des progrès constants dans ses actions ambitieuses pour le climat.</p> <p>Rappelons que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (en anglais: Global covenant of mayors for climate and energy) est une alliance mondiale regroupant plus de 12 000 villes et gouvernements locaux (dont 63 au Canada) engagés dans la lutte aux changements climatiques.</p> <p>L'obtention de ces insignes est une source de motivation, mais elle est aussi un rappel de notre responsabilité continue envers l'environnement et la communauté. Cette réussite est également le fruit d'une collaboration exceptionnelle qui renforcera la détermination des acteurs du territoire à travailler ensemble pour une ville plus résiliente.</p> <p>La Ville de Laval s'est jointe à la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (CMMC) en 2018 et s'est engagée à publier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une mise à jour de son inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) - CE-20200610-1829;</li> <li>- une cible de réduction des émissions de GES liées à ses activités (émissions corporatives) et celles générées sur l'ensemble du territoire lavallois (émissions collectives) - CM-20201007-853;</li> <li>- un plan de réduction des émissions GES présentant les mesures qui seront mises en place par la Ville pour atteindre la cible adoptée - CM-20230404-334;</li> <li>- un plan d'adaptation aux changements climatiques, comprenant une analyse de risques, des objectifs et des actions - CM-20230404-335.</li> </ul> <p>Vous trouverez en pièce jointe au sommaire décisionnel la lettre officielle de remise de ces insignes, reconnaissant les progrès de Laval au sein de la CMMC ainsi que le fichier image des insignes attribués à la ville.</p> <p>La mise à jour du profil de Laval sur le site web et les plateformes mondiales du Home - Global Covenant of Mayors pourrait prendre quelques jours, mais elle sera effectuée dès que possible afin de refléter les réalisations de la ville.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>L'obtention de l'ensemble des insignes de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie est un témoignage de l'engagement et de l'action climatique de la Ville de Laval. Cela peut avoir un impact positif sur la réputation de la ville, sur son accès à des ressources et sur sa capacité à inspirer d'autres collectivités locales à prendre des mesures similaires. C'est un signe de leadership climatique qui peut conduire à des avantages significatifs à long terme. De plus, les actions entreprises dans le cadre de la Convention contribuent à renforcer la résilience de la ville face aux effets du changement climatique.</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>Décembre 2023 : Publication d'un article dans le Vivre à Laval sur l'obtention des insignes de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (CMMC)</p> <p>Année 2024 : Nouvelle cohorte de la CMMC afin d'accompagner les villes canadiennes dans la phase de mise en oeuvre de leurs plans climatiques</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	<b>No SD</b> SD-2023-5551
<b>REMARQUE(S)</b> Veuillez noter que la Convention est une plateforme exclusivement en ligne. Vous trouverez la plateforme à l'adresse suivante : <a href="https://www.globalcovenantofmayors.org/">https://www.globalcovenantofmayors.org/</a>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de prendre acte des insignes décernés à Ville de Laval dans le cadre de la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie		